

Communiqué de Presse
Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

Le 18 juillet 2013

La Haute Assemblée adopte le projet de loi relatif à l'élection des sénateurs

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine et rapporteur du projet de loi sur l'élection des sénateurs, se félicite de l'adoption du texte.

Cette réforme va renforcer la parité et la diversité politique au sein des départements élisant 3 sénateurs grâce à l'introduction du scrutin à la proportionnelle. Elle va également permettre une meilleure prise en compte des grandes villes en augmentant le nombre de leurs grands électeurs.

Philippe Kaltenbach déclare : *« Les modifications apportées au mode de scrutin et au collège électoral des sénateurs demeurent modestes. Je m'étonne que la droite se soit opposée avec une telle virulence et que le Président du groupe UMP soit allé jusqu'à parler « d'équarrissage du Sénat ». C'est pour le moins caricatural. »*

Le sénateur des Hauts-de-Seine ajoute : *« En 2000, la gauche avait déjà réformé le mode d'élection des sénateurs en abaissant le recours à la proportionnelle aux départements élisant 3 sénateurs. La droite, en 2004, était revenue sur cette disposition. Pour la gauche, il ne s'agit donc pas d'une réforme opportuniste et électoraliste mais bien de la continuité d'une démarche visant à œuvrer à une meilleure représentativité du Sénat. »*

Le rapporteur PS conclut : *« Je me félicite que l'ensemble de la majorité de gauche du Sénat ait su se réunir autour de l'adoption de ce projet de loi. Celui-ci représente une avancée pour la parité et permettra d'avoir un Sénat plus en phase avec la réalité de la France de 2013. »*

Contact presse : Pierre Mareau (06.46.35.15.91 / 01.42.34.27.84)